

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 309

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet

et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 51

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de maintenir intégralement les catégories protégées contre l'expulsion fondée sur une menace grave à l'ordre public constituée par la présence sur le territoire sauf à vouloir aggraver la pratique de la double peine.